
 <p><b>SDIS 42 LOIRE</b> EN RHÔNE-ALPES SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER</p>	<p><b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b></p>	<p><b>Création :</b> mai 2015</p>
	<p><b>Formation d'équipier SPV</b></p>	<p><b>Mise à jour :</b> mai 2016</p>

**REFERENTIEL INTERNE  
D'EVALUATION**

**EQUIPIER SAPEUR-POMPIER  
VOLONTAIRE**

	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

## 1. Modalités d'évaluation

L'équipier apprenant est évalué de manière individuelle via les mises en situations pratiques.

Des évaluations formatives sur les connaissances, les habiletés et l'attitude sont réalisées chaque jour.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel. Ce livret est complété régulièrement par le formateur responsable de l'équipier apprenant.

Les types d'évaluations des différentes compétences sont détaillés en annexe 1.

Un jury d'évaluation est chargé de l'analyse des livrets individuels et rend la décision sur l'acquisition des compétences.

## 2. Livret individuel de suivi des compétences

Le livret individuel doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par l'équipier apprenant (cf. annexe 2).

## 3. Critères d'évaluation

Trois niveaux d'acquisition de compétences coexistent : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. La certification de la compétence intervient lorsque l'équipier obtient la mention acquis.

La compétence est acquise uniquement lorsqu'elle se transpose dans plusieurs situations. Par exemple : un équipier est compétent pour réaliser un établissement lorsqu'il le transpose dans plusieurs situations opérationnelles (vertical, horizontal, rempant).

Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence.


## 4. Modalités de l'évaluation

L'évaluation est continue et certificative.

## 5. Nature de l'évaluation

Les évaluations certificatives des compétences sont réalisées à partir :

- de mises en situations professionnelles (MSP).

	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

Les évaluations formatives liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Les évaluations formatives liées aux habiletés sont réalisées à partir :

- d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

Les évaluations formatives liées à l'attitude sont réalisées à partir :

- de l'observation de l'équipier apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

## 6. Déroulement de l'évaluation

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation des équipiers :

### A. Autoévaluation de l'existant

Dès son arrivée, l'apprenant est mis en situation. Ces différentes mises en situations professionnelles (MSP) appelées cibles l'aident à s'autoévaluer d'une part et à comprendre les enjeux, le fonctionnement et l'intérêt de l'auto-évaluation.

Pour le formateur, ces situations concourent à la conception du parcours individuel de professionnalisation. Pour ce faire, ils disposent des fiches d'évaluation MSP cibles (annexe 3) et du livret individuel de suivi (annexe 2) et des fiches d'autodiagnostic (annexes 4 et 5). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'auto-évaluation.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler


Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

**La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.**

### B. Autoévaluation accompagnée (post-action)

Au même titre que l'évaluation de l'existant, chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation accompagné par le formateur.

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise, les raisons de ses choix tactiques. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les actes. Pour cela le formateur a pour mission d'aider l'apprenant à trier tout ce qui est du registre des opinions, du but, de l'émotion. Empathique, il écoute activement ce qui est dit et peut ainsi poursuivre la construction du parcours en accord avec l'apprenant.

	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

Pour ce faire, ils disposent des fiches d'autoévaluation (annexe 4 et 5) et du livret individuel de suivi (annexe 2). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'auto-évaluation.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler

Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

**La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.**

### C. Autoévaluation périodique

L'auto-évaluation périodique est détachée de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Elle peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite.

Le formateur doit rester attentif à l'évolution de l'autonomisation de l'apprenant

Ce moment intime favorise une régulation du formateur dans le parcours de l'apprenant. En effet, détachée de l'action, l'auto-évaluation périodique permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir.

**La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.**

### D. Autoévaluation d'acquisition

L'auto-évaluation d'acquisition consiste en un entretien durant lequel l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel interne de formation.

Dans ce cadre le formateur possède l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi aider l'apprenant à diagnostiquer sa progression et l'accompagner dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Quel que soit la décision prise par le binôme, elle doit être inscrite sur le livret individuel de suivi.


Dans le cas d'un apprenant qui identifie des carences en fin de formation, la compagnie organisatrice lui proposera un soutien pédagogique, pour l'amener à réussir.

## 7. Jury d'évaluation

Le jury validant la formation d'équipier SPV comprend :

- le chef de bureau de la formation ou son représentant, président ;
- le responsable du stage ;
- un officier de sapeur-pompier volontaire ;
- un sous-officier de sapeur-pompier volontaire (ou un formateur SAP pour la partie SAP)

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend sa décision à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

Il peut, lors de la délibération, s'appuyer sur les évaluations formatives effectuées sur l'ensemble du stage et, en cas de besoin, sur les observations des équipes pédagogiques et des examinateurs.

Le jury doit s'assurer que le participant :

- a atteint l'ensemble des compétences de la formation ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives à l'activité ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de d'évaluation établit par le SDIS42.

Il établit un procès-verbal.

Les stagiaires ayant validé leur formation se voient délivrer un diplôme par le responsable du centre de formation, mention « diplôme d'équipier de sapeur-pompier volontaire », précisant le ou les domaines d'activités pour lesquels ils ont été formés.

## 8. Gestion des échecs


Les stagiaires qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront refaire deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage EQUI SPV dans le ou les domaines opérationnels concernés. Avant cela ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences. En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

Le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours  
de la Loire



Colonel René DIES



	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV ANNEXE 1 : Type d'évaluation par compétences</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

		Type d'évaluation
<b>MODULE 1 : TRANSVERSE</b>		
C1.1	Analyser son environnement SP	Formative
C1.2	Analyser les messages d'alerte	Certificative
C1.3	Décider de travailler en coopération au sein d'équipe	Certificative
C1.4	Analyser les risques de l'activité de sapeur-pompier	Certificative
C1.5	Analyser ses efforts et ses émotions	Formative
C1.6	Analyser l'état des équipements, véhicules et matériels	Certificative
<b>MODULE 2 : SECOURS A PERSONNES</b>		
C2.1	Décider de communiquer avec les victimes et sinistrés et en faisant preuve d'empathie	Certificative
C2.2	Analyser les risques d'infection	Certificative
C2.3	Analyser l'état d'une victime malade/prise de malaise	Certificative
C2.4	Analyser l'état d'une victime blessée	Certificative
C2.5	Analyser l'état d'une femme en couche	Certificative
C2.6	Analyser les ordres du chef d'agrès	Certificative
C2.7	Décider de prendre en charge seul une victime	Certificative
<b>MODULE 3 : OPERATIONS DIVERSES</b>		
C3.1	Analyser les ordres du chef d'agrès	Certificative
<b>MODULE 4 : INCENDIE</b>		
C4.1	Analyser les risques pour la victime	Certificative
C4.2	Décider de son établissement	Certificative
C4.3	Analyser un incendie	Certificative





**TABLEAU DE VALIDATION DES COMPETENCES**

		A	NA	VAE/RATD
<b>MODULE 1 : TRANSVERSE</b>				
C1.1	Analyser son environnement SP			
C1.2	Analyser les messages d'alerte			
C1.3	Décider de travailler en coopération au sein d'équipe			
C1.4	Analyser les risques de l'activité de sapeur-pompier			
C1.5	Analyser ses efforts et ses émotions			
C1.6	Analyser l'état des équipements, véhicules et matériels			

<b>MODULE 2 : SECOURS A PERSONNES</b>				
C2.1	Décider de communiquer avec les victimes et sinistrés et en faisant preuve d'empathie			
C2.2	Analyser les risques d'infection			
C2.3	Analyser l'état d'une victime malade/prise de malaise			
C2.4	Analyser l'état d'une victime blessée			
C2.5	Analyser l'état d'une femme en couche			
C2.6	Analyser les ordres du chef d'agrès			
C2.7	Décider de prendre en charge seul une victime			
<b>MODULE 3 : INCENDIE</b>				
C3.1	Analyser les ordres du chef d'agrès			
<b>MODULE 4 INCENDIE</b>				
C4.1	Analyser les risques pour la victime			
C4.2	Décider de son établissement			
C4.3	Analyser un incendie			

A = Acquis / NA = Non Acquis

**Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence**


<b>PLAN D'ACTION</b>	

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Le :

Signature stagiaire :

Signature formateur :

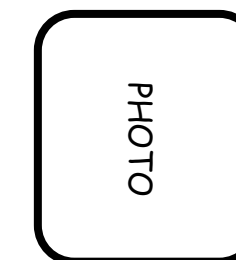
 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION                  REFERENTIELS DE FORMATION                  Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	Création : mai 2015
	Formation d'équipier SPV ANNEXE 2 : Livret individuel de suivi	Mise à jour : Mai 2016

**DOSSIER INDIVIDUEL DE SUIVI STAGIAIRE**

**NOM :**

**Prénom :**

**CIS :**



**Semaine du :** .... / .... / **au** .... / .... /

**N° de Stage :**

**Lieu du Stage :**

**RESPONSABLE DE STAGE :**

**Signature :**



**Tableau de suivi des compétences certificatives Equipier DIV**

Date	Thème de la MSP	Décider de travailler en coopération au sein d'équipe			Analyser les risques de l'activité de sapeur-pompier			Analyser l'état des équipements, véhicules et matériels			Analyser les ordres du chef d'agrès			
		A	ECA	NA	A	ECA	NA	A	ECA	NA	A	ECA	A	

**Appréciation globale du module opérations diverses**

**Apte/inapte :**

**Plan d'action :**

**Signature stagiaire :**

**Signature formateur :**

**Tableau de suivi des compétences certificatives Equipier INC**

Date	Thème de la MSP	Décider de travailler en coopération au sein d'équipe			Analyser les risques de l'activité de sapeur-pompier			Analyser l'état des équipements, véhicules et matériels			Analyser les risques pour la victime			Décider de son établissement			Analyser un incendie					
		A	ECA	NA	A	ECA	NA	A	ECA	NA	A	ECA	A	A	ECA	NA	A	ECA	NA			


**Appréciation globale du module incendie**

**Apte/inapte :**

**Plan d'action :**

**Signature stagiaire :**


**Signature formateur :**

 <b>SDIS 42 LOIRE</b> <small>EN RHÔNE-ALPES</small> <b>SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</b> <b>POLE METIER</b>	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION  REFERENTIELS DE FORMATION  Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV  ANNEXE 3 : Fiche d'évaluation formateur</b>	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

<b>Stagiaire :</b> <b>Date :</b>
-------------------------------------

<b>Mise en situation professionnelle cible n°...</b>
<b>Thème de la manœuvre :</b>
<b>Compétences maîtrisées :</b>
<b>Compétences à travailler :</b>


<b>Mise en situation professionnelle cible n°...</b>
<b>Thème de la manœuvre :</b>
<b>Compétences maîtrisées :</b>
<b>Compétences à travailler :</b>

 <b>SDIS 42 LOIRE</b> <small>SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</small> <b>POLE METIER</b>	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b> ANNEXE 4 : Fiche d'autodiagnostic	<b>Mise à jour :</b> mai 2016

Stagiaire :  
Date :

Mise en situation professionnelle cible n°...		
Quels sont les risques rencontrés ?		Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?
Victimes		
Vital		
Neuro		
Tramato		
Impliqués		
Chimique		
Asphyxie		
Panique		
Incendie		
Pollution		
Electricité		
Météo		
Explosion		
Suraccident		
Effondrement		
Radiologique		
Toxique		
Biologique		

Compétences à travailler :

 <small>SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</small> <b>POLE METIER</b>	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION</b> <b>REFERENTIELS DE FORMATION</b> <b>Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</b>	<b>Création :</b> Mai 2015
	<b>Formation d'équipier SPV</b> <b>ANNEXE 5 : Fiche d'autodiagnostic 2</b>	<b>Mise à jour :</b> Août 2015

<b>Stagiaire :</b> <b>Date :</b>
-------------------------------------

<b>Quels sont les risques rencontrés ?</b>	<b>Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?</b>

<b>Compétences à travailler :</b>    
---